



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Projet de Règlement numéro 11820-2019, modifiant le règlement de construction numéro 98-03-5850, afin de revoir les normes de sécurité des constructions, ouvrages et piscines.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 février 2019, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement identifié ci-dessus.
2. Les modifications au Règlement de construction ont pour objectif de prévoir des mesures règlementaires pour les constructions ou ouvrages devenus endommagés, partiellement détruits, délabrés ou dangereux ainsi que de revoir l'implantation du système de filtration d'une piscine hors terre.

Le projet contient des dispositions qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la ville.

3. Une consultation publique sur ce projet de Règlement aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac, le mardi 5 mars 2019 à 18 h 30. Au cours de cette assemblée, monsieur Michael Tuppert, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 22^e jour de février 2019.

Jacques Arsenault
Greffier